



COMMUNE DE SOLLIES-TOUCAS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de Travaux

Identification du pouvoir adjudicateur : Commune de Solliès-Toucas

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE SOLLIES-TOUCAS

Place Clément Balestra

83210 SOLLIES TOUCAS

Téléphone : 04 94 28 90 47

Télécopieur : 04 94 33 35 32

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire.

Statut de l'organisme : Collectivité territoriale

Objet du marché : REALISATION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES SUR LA COMMUNE DE SOLLIES-TOUCAS RELATIVES AU PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

Description du marché : L'avis implique un marché public.

Procédure : Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles 42 2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 du Décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Adresse du profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

Forme du marché : Marché simple

Allotissement : Le marché comporte la réalisation de travaux à caractère homogène, sur un site unique. Il n'est donc pas alloti.

Le marché n'est pas décomposé en tranches.

L'opération est constituée d'une phase terrain et d'une phase étude aux fins d'élaboration du rapport de fouilles.

Durée du marché : Le présent marché est passé pour la durée complète de la mission à compter de la date fixée par l'ordre de service. La phase terrain quant à elle ne devra pas excéder 14 semaines.

Date prévisionnelle de début des travaux : 2^{ème} trimestre 2017

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article 45 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, sous forme groupée.

En cas de groupement, le groupement qui sera déclaré titulaire devra être de forme **conjointe** et son mandataire devra être **solidaire** du ou des autres membres du groupement pour l'exécution de leurs obligations contractuelles.

Contenu du dossier de consultations :

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation ;
- L'acte d'engagement et son annexe 1 relative à la déclaration de sous-traitance ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- L'arrêté préfectoral 12159 2016-567 portant prescription de fouille archéologique préventive.
- Le Cahier des Charges Scientifiques ;
- le protocole de versement du mobilier et de la documentation scientifique archéologique en PACA ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG-Travaux), approuvé par l'Arrêté du 08 septembre 2009 ; Bien que non matériellement joint au présent marché, ce document est réputé connu du titulaire et les parties contractantes en reconnaissent le caractère contractuel.
- Le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
- le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) intégrant le détail Quantitatif Estimatif
- Le certificat de visite.

Options : sans objet.

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Délai maximum de paiement de 30 jours.

Critères de recevabilité des candidatures :

1. Référence professionnelle et capacité technique :

- Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel et l'importance du personnel d'encadrement pour les trois dernières années;
- Une présentation d'une liste des principaux travaux correspondant à la nature exacte des travaux se rapportant à l'objet du marché effectuées au cours des trois dernières années,

indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces travaux sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;

- L'indication des titres d'études et titres professionnels de l'opérateur économique et notamment des responsables des travaux de même nature que celle du marché ;
- La capacité professionnelle des opérateurs économiques sera également évaluée sur la base de leur savoir-faire, de leur efficacité, de leur expérience et de leur fiabilité.
- La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;
- Les candidats doivent apporter la preuve de leur inscription sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce.
- Les candidats doivent apporter la preuve qu'ils sont titulaire de l'agrément prévu par l'article R. 522-8 du code du patrimoine. Cet agrément devra couvrir la période de l'Antiquité.

2. Capacité économique et financière :

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le chiffre d'affaires concernant les prestations du marché pour les 3 dernières années ;

Dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent et notamment par la production d'une déclaration appropriée de banques ou d'une preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Pour les renseignements permettant d'évaluer les capacités financières, professionnelles et techniques du candidat ci-dessus, les candidats peuvent valablement utiliser le formulaire de déclaration du candidat DC2, disponible sur le site suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>, dans l'espace des marchés publics, rubrique « formulaires » ou Document Unique de Marché Européen (DUME) disponible sur le site www.minefe.gouv.fr 5.

Justifications à produire en phase candidatures :

→ Une **lettre de candidature** datée et signée par une personne compétente à l'effet d'engager le candidat indiquant :

- les nom, adresse, numéros de téléphone et de télécopie du siège du candidat,
- les raison sociale, forme juridique et le cas échéant le numéro d'immatriculation au registre du commerce ou le numéro SIREN du candidat,
- ainsi que les nom, prénom et qualité du signataire à laquelle sera annexé, pour chaque signature, un document attestant que le signataire a qualité à l'effet de signer et d'engager le candidat.

Les documents permettant de justifier de la qualité du signataire à engager le candidat sont les suivants :

- Si le signataire est le représentant légal de l'opérateur économique :
 - le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, faisant clairement apparaître son identité,
 - ou toute autre pièce (statuts de la société, etc.) justifiant valablement la qualité de représentant légal de la société du signataire,
- Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'opérateur économique, le pouvoir en vigueur, signé par le représentant légal attestant de la capacité du signataire à représenter l'opérateur économique.

→ Une **déclaration sur l'honneur**, datée et signée par la personne ayant le pouvoir d'engager le candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux **interdictions de soumissionner**.

→ Si le candidat est en redressement judiciaire, la **copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité** ;

→ Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L5212-2 du code du travail

→ Bilans ou extraits de bilans concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

Concernant la lettre de candidature et la déclaration sur l'honneur mentionnées ci-dessus, les candidats peuvent valablement utiliser le formulaire DC1, disponible sur le site suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>, dans l'espace des marchés publics, rubrique « formulaires » ou Document Unique de Marché Européen (DUME) disponible sur le site www.minefe.gouv.fr 5

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

- Valeur technique de l'offre : 50% (répartition des sous-critères conformément au règlement de la consultation)

- Prix des prestations : 50%

Tels que précisés dans le règlement de la consultation

Justifications à produire en phase offres :

- L'acte d'engagement et son annexe relative à la déclaration de sous-traitance, datés et signés ;

- Le mémoire technique comprenant :

→ Une présentation de la réponse apportée aux besoins du Pouvoir Adjudicateur exprimés dans le CCTP, au regard de la nature du projet ;

→ La méthodologie de réalisation proposée avec les moyens mis en œuvre ainsi que les résultats attendus ;

→ Une description des solutions techniques apportées ;

→ Une représentation graphique du projet

→ Les moyens humains : détail de la composition de l'équipe mise à disposition pour le marché et compétences de ses membres (certificats de qualification professionnelle et références), répartition des missions au sein de l'équipe ;

→ Un calendrier prévisionnel détaillé de l'ensemble du processus.

- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), à compléter, dater et signer ;

- Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) intégrant Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

- Le certificat de visite daté et signé.

Date limite de réception des offres : Lundi 13 mars 2017 à 12H00

Délai de validité des offres : 120 jours

Informations complémentaires : Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les candidats ayant, suite à un premier classement, proposé les 3 meilleures offres (sous réserve de disposer d'un nombre suffisant d'offres).

Toutefois, conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas y procéder.

Conditions particulières de retrait des dossiers :

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à : <http://www.marches-sécurisés.fr>

Il est fortement recommandé aux candidats de créer un compte et de s'identifier préalablement sur la plateforme, avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des compléments qui lui seraient apportés.

Le dossier de consultation peut toutefois être délivré sur demande par la personne publique par mail.

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Possibilité de transmettre les offres par voie électronique sur le site marches-securises.fr

Possibilité d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Possibilité de remise des plis au service destinataire contre récépissé

Pli des candidats : Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français, ou traduits en français s'ils émanent d'une autorité ou d'une entité étrangère.

Renseignements d'ordre administratif : Services marchés publics de la mairie - Téléphone : 04 94 28 90 47 - Télécopieur : 04 94 33 35 32 - Mail : marche-public@mairie-sollies-toucas.fr

Renseignements d'ordre technique : Services techniques de la mairie - Téléphone : 04 94 28 90 47 - Télécopieur : 04 94 33 35 32 - Mail : s.roa@mairie-sollies-toucas.fr

Instances chargées des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON, 5 rue Racine, BP 40510, 83041 TOULON CEDEX 9, Tél : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89, mèl : greffe.ta-toulon@juradm.fr,

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenues concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON, 5 rue Racine, BP 40510, 83041 TOULON CEDEX 9, Tél : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89, mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr,

Date d'envoi du présent avis : 15 février 2017